

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 AVRIL 2024

OBJET : VOTE DES TAUX FISCAUX 2024

DE 2024-010

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 27
Absents : 14
- dont ayant donné pouvoir : 19
Votants : 46
-dont « pour » : 42
-dont « contre » : 2
- Abstentions : 0
- Non-participations : 2
- Non votants : 0

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Jacques FERRARI Blaise GERONIMI Pierre GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian NASICA Pierre OLMETA Pierre	ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François	SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Moracchini Christian) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) CIATTONI Michel (à Venturini Simon) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)	GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Brignole Jean) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (Renucci Franck)	POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)
--	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert COSTA Lucien FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre	SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean
--	--	--	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Le Président rappelle au conseil communautaire que les taux de fiscalité locale additionnelle ont été instaurés par délibération n° 2017-030 du 25/03/2017.

Le Président propose alors de maintenir ces taux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

Par 42 voix Pour

2 Contre

0 Abstention

2 Non-participations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 27 VOTANTS : 46

Pour l'autorité compétente par délégation

DELIBERATION N 2024-010



- Vote les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 2,61%
- Taxe sur le foncier non bâti : 15,24%
- Taxe d'habitation additionnelle : 5,42%
- CFE / Cotisation Foncière des Entreprises : 4,52%

- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 05/04/2024*

Le Président, François



SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 27 VOTANTS : 46

DELIBERATION N 2024-010



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 040 203	2,61		7 365 000	192 227	2,61	192 227
Taxe foncière non bâtie additionnelle	16 763	15,24		17 600	2 682	15,24	2 682
Taxe d'habitation additionnelle	4 023 203	5,42		4 002 000	216 908	5,42	216 908
CFE additionnelle	1 159 147	4,52		1 345 000	60 794	4,52	60 794
CFE unique ou de zone				0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					472 611		Total 472 611
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)					>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	Produits attendus 8	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 9	
Taxe foncière bâtie additionnelle			2,61
Taxe foncière non bâtie additionnelle			15,24
Taxe d'habitation additionnelle			5,42
CFE additionnelle			4,52
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique ou de zone ou éolienne		Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)
		>>>	>>>
		>>>	>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
252 395	0	0	0	74 482	0	1 428	328 305

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7) 472 611	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 328 305	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024 800 916
---	---	--	---	--

À BASTIA
 Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 GAEL GRIMARD

À
 Le 05-04-2024
 Pour le Groupement,

À ONESSA
 Le
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	21 123
d. Exonérations de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe foncière non bâtie	0
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations de zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base communale	4 812
c. Locaux industriels	48 547
d. Autres exonérations	0

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 003 076

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	180 753
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 636 814

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	4 002 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	170 463
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	0
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	252 395
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	5,86

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum		
a. De droit commun	>>>	>>>
b. Dérogatoire	>>>	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	>>>
b. Taux plafond de 2024	>>>

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

Direction des services départementaux de l'Intérieur
 Sous-direction des services départementaux de l'Intérieur
 Bureau des services départementaux de l'Intérieur
 095-270073 / 095-2024010-5 / 095-2024-010-DE
 15/04/2024
 5/1/2024